

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00695

Numéro SIREN : 484 145 420

Nom ou dénomination : SARL 31-13

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 2910

31-13
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 ARCADES DES CITEAUX
CENTRE URBAIN
13127 VITROLLES
484145420 RCS SALON DE PROVENCE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 17 MAI 2021

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

Les soussignés :

Monsieur LUC FADY,
demeurant 10 LOTISSEMENTS LES EMBUCS CHEMIN DES AUBAGNENS, 13190 ALLAUCH,
titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Madame STEPHANIE FADY,
demeurant 10 LOTISSEMENTS LES EMBUCS CHEMIN DES AUBAGNENS, 13190 ALLAUCH,
titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 31-13 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 31-13 et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur BATISTI ROBERT,
domicilié 4 RUE MIOT 20200 BASTIA ,
en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à VITROLLES
Le 17 MAI 2021

LUC FADY

STEPHANIE FADY



Robert BATTISTI

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près de la Cour d'Appel de Bastia

4, rue Miot

20200 BASTIA

Téléphone : 04.95.34.99.00 - télécopie : 04.95.34.99.14

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 31.13, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), en société par actions simplifiées (S.A.S.)

31.13 S.A.R.L.

31.13 S.A.R.L

Siège social : 31 Arcades des Citeaux

13127 Vitrolles

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 31.13, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), en société par actions simplifiées (S.A.S.)

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 17 mai 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Au 31 décembre 2020, l'actif social est essentiellement composé de :

- Immobilisations corporelles pour 18.535€ en valeur nette : outillage, aménagement, matériel de transport et de bureau ;
- Dépôt de garantie pour 1.700€ ;
- Stocks de matières premières pour 21.500€ ;
- De créances pour 18.846€ ;
- De disponibilités pour 27.748€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.



Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Bastia, le 19 mai 2021

Robert BATTISTI

Commissaire à la transformation

